

A3 INVEST

Société par actions simplifiée au Capital de 10 000,00€

Siège Social : 103 Allée Sébastien Vauban

Pôle BTP Emile Donat

83600 FREJUS

En cours d'immatriculation au RCS de FREJUS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE A TITRE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, à l'issue de la signature des statuts,

Madame Maryne, Yasmine, Denise LAURENT

Née le 08.08.1996 à NICE (06)

De nationalité française,

Célibataire,

Demeurant 47 Rue Caffarelli – 06000 NICE

&

SOCIETE DONAT DE GESTION

SAS au capital de 350 000,00 €

Siège : 103 Allée Sébastien Vauban, Pôle BTP Emile Donat – 83600 FREJUS

RCS FREJUS 492 310 024

Représentée par son président en exercice, M. Frédéric DONAT

Seuls associés de la société « A3 INVEST » au capital de 10 000,00 €, en formation, se sont réunis au siège social de celle-ci, à l'effet de conférer leurs pouvoirs au président.

Est désigné en qualité de président, sans limitation de durée, en vertu des pouvoirs expressément convenus à l'article 19 des statuts :

SOCIETE DONAT DE GESTION

SAS au capital de 350 000,00 €

Immatriculée au RCS de FREJUS sous le numéro 492 310 024

Ayant son siège social à FREJUS (83600)

103 Allée Sébastien Vauban, Pôle BTP Emile Donat et Abel Trève

Représentée par son président en exercice, M. Frédéric DONAT

La SOCIETE DONAT DE GESTION, représentée par son Président en exercice, Monsieur Frédéric DONAT, déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

M FK

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président pour ouvrir un compte bancaire au nom de la société dans quelque établissement de leur choix.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président pour agir en vue de l'accomplissement de toutes formalités, pour faire fonctionner le compte bancaire de la société, dans les limites de la première résolution.

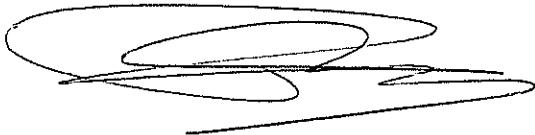
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président afin de représentation la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

SOCIETE DONAT DE GESTION
Présidente Associée
Représentée par M. Frédéric DONAT



Mme Maryne LAURENT
Associée



en R.